



**Guillestrois-Queyras**  
Communauté de communes



## AVENANT 1

### CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVE A LA MISSION D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE LABELS UNESCO ET PRODUITS DE COMMUNICATION ASSOCIÉS DU PROJET TERRES MONVISIO – ECO : ÉCONOMIES VERTES

#### ENTRE

Le **Parc naturel régional du Queyras**, représenté par son Président en exercice, Christian BLANC, dûment habilité à cet effet par délibération n°2020\_70, Ci-après désigné « le PNRQ »,

#### ET

La **Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras**, représentée par son Président, Dominique MOULIN, dûment habilité à cet effet par décision n°2020-20 DEVECO du 30/10/2020, Ci-après désignée « la CCGQ »,

#### PREAMBULE

Le 13 mars 2020, la CCGQ et le PNRQ ont signé une convention constitutive de groupement de commande relative à la mission d'organisation d'un séminaire Label UNESCO dans le cadre du projet Alcotra Terres Monviso – Eco permettant de préciser les modalités de réalisation de la prestation de service attendue et notamment de préciser les lignes et proportions financières concernées sur WP 2.1 Divulgateur Grand Public, WP 2.1 Co-éditions, WP 2.3 Evènement Labels pour un montant total de 59 000 € et une répartition de l'enveloppe de 61 % pour la CCGQ et de 39 % pour le PNRQ.

Suite à l'identification plus précise des besoins relatifs à la prestation attendue, il est nécessaire de prévoir un avenant n°1 afin d'ajouter les lignes financières identifiées pour la CCGQ et le PNRQ dédiées aux frais de réception sur le projet Terres Monviso -Eco WP1.1 Gouvernance et gestion opérationnelle pour respectivement 3750 € pour le PNRQ et 2950 € pour la CCGQ.

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :**

Considérant les besoins complémentaires pour assurer les réceptions dans la cadre de la mission de prestation de service Organisation séminaire UNESCO dans le cadre du Groupement de commande CCGQ – PNRQ, l'article 8 de la convention est modifié pour l'étendre aux frais de réception comme suit :

|      | WP 1.1<br>Frais de<br>réception | WP 2.1<br>Divulgation<br>Grand Public | WP 2.1<br>Co-<br>éditions | WP 2.3<br>Evènement<br>Labels | Totaux<br>(maximum) | %    |
|------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------|------|
| CCGQ | 2 950 €                         | 6 000 €                               | 10 000 €                  | 20 000 €                      | 38 950 €            | 59 % |
| PNRQ | 3 750 €                         | 6 000 €                               | 7 000 €                   | 10 000 €                      | 26 750 €            | 41 % |
|      |                                 |                                       |                           |                               | 65 700 €            |      |

Les proportions pour les facturations sont donc également modifiées comme indiqué dans le tableau.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Arvieux, le

Le Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Dominique MOULIN

Le Président du Parc naturel régional du Queyras

Christian BLANC